

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 OCTOBRE 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°41/2024 : Dissolution du Syndicat Intercommunal de Crécy la Chapelle

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

La liste des délibérations, qui remplace le compte rendu des séances du conseil municipal à compter du 1er juillet 2022, a pour objet d'assurer l'information rapide du public sur l'activité de l'organe délibérant.